



## Exclusion college

-----  
Par Lelo

Bonjour,

Mon enfant qui est en 6eme vient d'être exclu définitivement d'un cours qui est « optionnel »

Son professeur m'a notifié sa décision par mail sans rdv préalable.

Après avoir reçu son Alain j'ai pris rdv avec lui et m'a dit qu'il ne pouvait pas gérer un enfant comme le mien selon ses propos « meneur qui entraîne la classe à rire »

Le rdv c'est fait sans le directeur d'établissement et comme il s'agit d'une option, il se réserve le droit de choisir les enfants car cela n'engendre pas de perte de point sur ses résultats ou les matières obligatoires.

Un professeur a-t-il le droit d'exclure définitivement un enfant de ses cours optionnels soient-ils???

Merci pour votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est un établissement public ou privé ?

Demandez un rendez vous au directeur.